

LA VIE ECONOMIQUE

- [La loi Pacte pour gagner un point de PIB](#)
- [La croissance française ralentit mais reste "robuste", selon la Banque de France](#)
- [L'emploi salarié continue de progresser de 0,2 % au 1er trimestre](#)
- [Emmanuel Macron veut « accompagner » et « responsabiliser » les plus pauvres](#)
- [Le Conseil d'Etat estime que du bénévolat peut être demandé en échange du RSA](#)
- [L'emploi dans la banque baisse encore, en attendant la vague numérique](#)
- [Rémunération de l'ex patron de Carrefour : Macron dénonce "les dingues de pognon"](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Les mutuelles Humanis et Malakoff Médéric vont fusionner](#)

FISCALITE

- [Bercy assigne la centrale d'achat de Leclerc en justice pour 108 millions d'euros](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Carrefour, premier distributeur européen à s'allier avec Google](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Seine et Marne. Une « promenade commerciale » près du Val-d'Europe et de Disneyland Paris](#)
- [Hauts-de-Seine. Bientôt 1 600 nouvelles chambres d'hôtel à La Défense](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● La loi Pacte pour gagner un point de PIB

Le 18/06/18, **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie, a présenté au Conseil des ministres la loi Pacte. Cette loi est destinée à accélérer la croissance, « *desserrer des freins* », supprimer des blocages et faciliter la vie des entreprises, principalement les ETI (entreprises de taille intermédiaire, de 250 salariés à 5 000). Le texte comporte 70 mesures et pourrait rapporter 1 point de PIB supplémentaire au pays sur le long terme. Une étude du Trésor public estime qu'elle permettrait de « *gagner 0,32 point de PIB* » dès 2025. **M. Le Maire** : « *Nous voulons faire émerger un nouveau modèle économique français en définissant mieux ce que doit faire l'État, et ce qui est de la responsabilité des entreprises* ». **Tour d'horizon des principales mesures annoncées.** **01)-** La simplification des seuils d'effectifs. Il n'y aura désormais plus qu'un seul mode de calcul et que trois seuils, à 11, 50 et 250 salariés. D'autre part, certaines obligations disparaissent, comme la certification des comptes par un Commissaire aux comptes quand l'entreprise recense moins de 50 salariés. Enfin, lors du franchissement d'un seuil, l'entreprise disposera de 5 ans pour se conformer à ses nouvelles obligations. **02)-** La création d'un site Internet unique. Les entreprises pourront y accomplir toutes les démarches dont elles doivent s'acquitter, lors de leur création notamment. **03)-** La suppression du stage obligatoire pour les artisans lors de la création de leur activité. **04)-** L'encouragement à l'épargne retraite. Le but : financer davantage l'activité par ce biais. **05)-** Le changement d'objet social des entreprises. Ainsi, l'article 1 833 du Code civil (celui qui définit ce qu'est une société) sera réécrit « *pour y intégrer le fait qu'elle agit dans l'intérêt des actionnaires, mais aussi des salariés et de l'environnement* ». **M. Le Maire** : « *Je crois profondément qu'il est temps de reconnaître que l'entreprise, dans notre vie quotidienne, a un rôle qui est plus important que de faire du profit. Il faut que le Code civil le reconnaisse* ». Une mesure qui est mal perçue par le patronat. **06)-** La facilitation de la création d'une entreprise pour les chercheurs qui sont membres d'organismes publics. **07)-** L'intéressement et la participation des salariés aux résultats de leur entreprise seront favorisés. **08)-** Le renforcement du contrôle des investissements étrangers. Il s'agit d'étendre le nombre de secteurs qui seront soumis, selon le décret Montebourg, à l'obtention d'une autorisation. Seront maintenant concernés l'industrie spatiale, le stockage des données, l'intelligence artificielle. **09)-** La suppression des contraintes légales empêchant certaines privatisations. Du coup, les parts de l'Etat dans trois entreprises (ADP, Engie et la Française des jeux) pourront être cédées. Ces privatisations devront permettre d'abonder le fonds de 10 milliards d'euros dont le but est de financer la recherche dans des innovations de rupture. Enfin, et plus récemment, Bercy a ajouté que ces privatisations allaient aussi servir à financer le désendettement de la France.

https://www.la-croix.com/Economie/France/loi-faciliter-croissance-petites-entreprises-2018-06-18-1200948045?utm_source=Newsletter&utm_medium=email&utm_content=20180618&utm_campaign=newsletter_crx_alert&utm_term=1085956&PMID=982216b4f41c9a8c5daffde3866b2aed

(Source : www.la-croix.com du 18/06/2018, Alain Guillemoles)

[Retour au sommaire](#)

● La croissance française ralentit mais reste "robuste", selon la Banque de France

Le 14/06/18, la **Banque de France** (BdF) a légèrement abaissé sa prévision de croissance en 2018, prévoyant une croissance du PIB (produit intérieur brut) de 1,8 % (- 0,1 point par rapport à sa dernière prévision de mi-mars). Pourquoi ? A cause d'un ralentissement économique très net au premier trimestre 2018 (+ 0,2 % de croissance, contre + 0,7 % fin 2017). De plus, les résultats économiques du printemps ont été mauvais, qu'il s'agisse de la production industrielle ou de la consommation en biens. La BdF estime toutefois que cette situation devrait être « *temporaire* » car la croissance hexagonale est « *robuste* ». De fait, elle a conservé ses prévisions de croissance pour les deux années à venir : 1,7 % en 2019, 1,6 % en 2020. **François Villeroy de Galhau**, gouverneur de la BdF aux Echos : « *[L'économie française va croître] à une vitesse de croisière de l'ordre de 0,4 % par trimestre. [...] Nous n'allons pas retrouver le rythme exceptionnel de la fin 2017 mais le ralentissement du début 2018 n'apparaît donc pas comme un retournement de cycle* ». **La**

consommation en 2018 : elle devrait marquer le pas, notamment à cause de la montée des prix de l'énergie (« *qui limite les gains de pouvoir d'achat des ménages* ») et du tabac. Une amélioration devrait cependant se produire « *au fil de l'année* », plus précisément lorsque « *les mesures fiscales favorables aux ménages deviendront effectives (baisse de la taxe d'habitation et suppression des cotisations salariales)* ». Un potentiel rebond pourrait avoir lieu en 2019. **L'investissement des entreprises** : il devrait revenir progressivement vers un rythme de croissance plus conforme à ses déterminants (3,6 % en 2018). Pour rappel, après une progression importante en 2017, les investissements ont été « *en berne* » depuis le début 2018. De leurs côtés, **les exportations** devraient rester « *dynamiques* », la demande mondiale elle-même étant soutenue ; cette dernière devrait pourtant connaître un net ralentissement en 2019 et 2020, notamment à cause du prix du pétrole, « *durablement élevé* ». **Le chômage** : il devrait continuer de baisser. Près de 200 000 créations nettes d'emplois devraient voir le jour en 2018, 180 000 en 2019. Ainsi, le taux de chômage pourrait connaître son plus bas niveau depuis 2008, en descendant de 9,2 % aujourd'hui à 8,2 % fin 2020. **Les finances publiques** : la BdF prévoit une amélioration plus faible que prévu. Ainsi du déficit public qui devrait être de l'ordre de 2,5 % (le gouvernement attend 2,3 %), avec une inflation attendue à 2 %. Il existe évidemment une part d'incertitude, notamment au niveau de la situation internationale, comme la politique commerciale du président des Etats-Unis, Donald Trump. **La BdF** : « *[Mais ces risques, susceptibles d'affecter la demande adressée à l'Europe et la France en particulier, [pourraient être] en partie contrebalancés" par des politiques expansionnistes dans les pays de la zone euro ayant des excédents budgétaires, comme l'Allemagne* ». Le 14/06/18, **Gérald Darmanin**, ministre des Comptes publics, a reconnu qu'il existait des incertitudes, comme le Brexit, l'Italie, la politique de Donald Trump et le prix du pétrole. **M. Darmanin** : « *En même temps ce que nous faisons, et la façon dont le président de la République essaie de pacifier les relations internationales, devrait nous amener au taux de croissance qu'on a prévu dans le projet de loi de finances* ». D'ailleurs, pour sa part, le gouvernement attend un rebond au second trimestre.

[https://www.challenges.fr/economie/conjoncture/la-croissance-francaise-ralentit-mais-reste-robuste-selon-la-banque-de-france_594340#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20180615](https://www.challenges.fr/economie/conjoncture/la-croissance-francaise-ralentit-mais-reste-robuste-selon-la-banque-de-france_594340#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20180615)

(Source : www.challenges.fr du 15/06/2018, avec AFP)

● **L'emploi salarié continue de progresser de 0,2 % au 1er trimestre**

Le 12/06/18, l'**Insee** a annoncé que la France venait de connaître, au premier trimestre 2018, son douzième trimestre consécutif de créations nettes d'emplois salariés, avec 48 800 nouveaux emplois (+ 0,2 %). Il s'agit là néanmoins d'un ralentissement, le dernier trimestre 2017 ayant vu plus de 100 000 créations nettes d'emplois. **Le détail pour le 1^{er} trimestre 2018** : 47 700 créations d'emplois dans le privé (+ 0,2 %), 1 100 dans le public (+ 0,0 %). **NB** : la stabilisation du secteur public est importante, car elle fait suite à deux trimestres de destructions d'emplois. Si l'on additionne public et privé, la France a créé 288 200 emplois salariés en un an (+ 1,2 %), « *pour atteindre un record de 25,17 millions de postes* ». Le privé à lui seul atteint également un record, avec 19,38 millions de postes, soit + 301 200 postes, + 1,6 % sur un an. **Le détail des créations d'emplois sur le premier trimestre 2018** : Les services marchands (+ 34 600, + 0,3 %), l'intérim (+ 4 500, + 0,5 %), la construction (+ 3 600, + 0,3 %), l'agriculture (+ 3 000, + 1,0 %). Sont restés stables les services non marchands (+ 3 900, + 0,0 %) et l'industrie (- 800, - 0,0 %). Pour rappel, les usines ont détruit près d'un million d'emplois depuis début 2001. On retrouve les mêmes tendances **sur un an** : l'emploi tertiaire marchand (+ 162 300, + 1,4 %), l'intérim (+ 90 200, + 12,4 %), la construction (+ 25 600, + 1,9 %), l'agriculture (+ 3 300, + 1,1 %). Les services non marchands, eux, sont stables sur l'année (+ 1 200, + 0,0 %). L'industrie, par contre, qui a stagné sur le trimestre, connaît une légère hausse sur un an (+ 5 600, + 0,2 %).

[https://www.challenges.fr/emploi/l-emploi-salarie-continue-de-progresser-de-0-2-au-1er-trimestre-avec-la-creation-de-48-800-postes_593491#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20180612](https://www.challenges.fr/emploi/l-emploi-salarie-continue-de-progresser-de-0-2-au-1er-trimestre-avec-la-creation-de-48-800-postes_593491#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20180612)

(Source : www.challenges.fr du 12/06/2018, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Emmanuel Macron veut « accompagner » et « responsabiliser » les plus pauvres

Le 13/06/18, alors qu'il s'exprimait devant le congrès de la Mutualité, le président **Macron** a déclaré qu'il entendait allier versement d'aides sociales, accompagnement et responsabilisation des plus pauvres. Selon lui, face au défi de la pauvreté, « *la réponse ne saurait qu'être budgétaire, c'est à travers la transformation, la prévention, l'accompagnement que nous devons lutter contre l'exclusion. [...] Notre système est plus inégal qu'il y a 30 ans, plus déterministe, s'attaquer aux inégalités c'est s'attaquer à leurs racines, bousculer une société de statuts, vouloir réinventer* ». Avant d'énumérer les différentes mesures prises ou à prendre, les publics concernés, les problèmes à résoudre. **01)**- L'école, qui est « *la première réponse* », avec le dédoublement des classes de cours primaires, afin de marquer « *la fin de l'assignation à résidence* » des plus pauvres. **02)**- Les familles monoparentales, qui seront « *l'un des axes de lutte contre la pauvreté* », question qui aura toute sa place dans le projet de loi en préparation. **03)**- Le maintien des engagements monétaires, mettant ainsi fin à des ambiguïtés qui avaient été créées par les déclarations, durant les dernières semaines, de ministres ayant laissé entendre que les aides sociales seraient baissées. **M. Macron** : « *Il nous faut assumer des dépenses sociales qui accompagnent celles et ceux qui n'arrivent pas à revenir vers le travail* ». Pour Emmanuel Macron, l'aide sociale est un « *échec* ». Il a pris comme exemple le RSA (revenu de solidarité active), expliquant qu'en dix ans, le RSA avait connu une hausse de 80 % alors que l'accompagnement des bénéficiaires du RSA avait baissé de 40 % en termes de dépenses. Ainsi, il constate qu'« *aujourd'hui* » 50 % des personnes au RSA sont toujours au RSA quatre ans après et qu'il y a « *30 % de femmes et d'hommes qui ne vont pas vers les prestations qui leur sont promises, parce qu'elles sont trop complexes, ou stigmatisantes* ». La réponse, d'après le président : l'accompagnement social des plus pauvres qui, s'il existe déjà, doit être davantage reconnu et mieux rémunéré. Enfin, M. Macron a insisté sur le retour au travail « *pour ceux qui le peuvent* » : « *Il faut dans ces cas-là accompagner et responsabiliser. J'assume cet "en même temps"* ». Avant de citer en exemple le retour au travail via quelques heures au début ; c'est ce que font certaines associations caritatives comme la Fondation Abbé Pierre. Pour le président Macron, on met « *un pognon de dingue dans les minima sociaux* ». Et, malgré cela, « *les gens pauvres restent pauvres* ». **Les réactions. Laurence Sailliet, porte-parole LR** : « *On est dans la continuité du 'sans-dents' de François Hollande avec la théâtralisation en plus. [...] Un président ne peut pas dire ça* ». **Olivier Faure**, premier secrétaire du PS : « *Macron flatte les égoïsmes et surfe sur les clichés [...] afin de promouvoir une politique libérale qui ne fera qu'accroître la détresse et pauvreté* ».

https://www.la-croix.com/France/Politique/Emmanuel-Macron-veut-accompagner-responsabiliser-pauvres-2018-06-13-1200946822?utm_source=Newsletter&utm_medium=email&utm_content=20180616&utm_campaign=NEWSLETTER_CRX_PERSONNALISEE&PMID=982216b4f41c9a8c5daffde3866b2aed&_open=eyJndWkljoiOTgyMjE2YjRmNDJfOWE4YzVkYWZmZGUzODY2YjJhZWQifQ==
(Source : www.la-croix.com du 16/06/2018, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Le Conseil d'Etat estime que du bénévolat peut être demandé en échange du RSA

Le 15/06/18, le **Conseil d'Etat** a statué sur le fait que le département du Haut-Rhin avait instauré en février 2016 une obligation pour les bénéficiaires du RSA d'effectuer sept heures d'activités bénévoles par semaine. Il a estimé que du bénévolat pouvait effectivement être demandé, arguant que le contrat entre le département et le bénéficiaire du RSA est « *élaboré de façon personnalisée et peut donc] prévoir légalement des actions de bénévolat à condition qu'elles puissent contribuer à une meilleure insertion professionnelle du bénéficiaire et restent compatibles avec la recherche d'un emploi* ». Le litige était intervenu après que le préfet du Haut-Rhin de l'époque avait estimé que cette décision était illégale. Dans un premier temps, la justice lui avait donné raison, en première instance comme en appel (cour d'appel de Nancy en avril 2017). Mais le Conseil d'Etat a considéré que la cour « *a commis une erreur de droit en se fondant, pour annuler la délibération [du conseil départemental], sur la circonstance que le bénéficiaire du revenu de solidarité active [...] ne saurait se voir proposer des actions de bénévolat au titre de son insertion* ». L'affaire est

donc renvoyée devant la cour administrative d'appel de Nancy, après que la décision du Conseil ait cassé le jugement. Selon l'actuelle présidente du Conseil départemental **Brigitte Klinkert**, qui se félicite de la décision du conseil, près de 800 allocataires sont actuellement engagés dans des missions de bénévolat « avec des résultats positifs à la clé ».

https://www.lemonde.fr/emploi/article/2018/06/16/le-conseil-d-etat-estime-que-du-benevolat-peut-etre-demande-en-echange-du-rsa_5316062_1698637.html

(Source : www.lemonde.fr du 16/06/2018)

● L'emploi dans la banque baisse encore, en attendant la vague numérique

Le 13/06/18, la **FBF** (fédération bancaire française) a indiqué que, pour la septième année consécutive, l'emploi dans la banque est en baisse (- 1,2 % en 2017, soit 366 200 personnes), malgré une hausse des recrutements (+ 2,7 % par rapport à 2016). C'est que les recrutements en informatique et conformité ne compensent pas les départs en retraite. Quel sera l'impact de l'arrivée de l'intelligence artificielle ? **Marie-Anne Barbat-Layani**, directrice générale de la FBF : « Aujourd'hui, nous avons clairement moins besoin de chargés d'accueil et de métiers basiques, et davantage de conseillers spécialisés et de métiers comme l'informatique. Depuis 30 ans, on nous prédit que la banque est la sidérurgie de demain. Le demain n'est toujours pas arrivé. Les banques vont s'adapter ». Un rapport de l'Observatoire des métiers de la banque, commandité par la FBF en décembre 2017, n'avait pas communiqué d'estimation chiffrée de cet impact. Pour **FO Banques**, ce serait « plus de 30 000 emplois de conseillers susceptibles de disparaître à court terme et des centaines voire milliers d'agences qui pourraient fermer. » Déjà, des dirigeants de banques étrangères ont évoqué des réductions d'effectifs très significatives liées à la technologie (30 000 emplois chez UBS, 10 000 emplois chez Citigroup). En France, des centaines d'agences vont être fermées en 2018 (200 chez BNP Paribas, 400 chez BPCE et 300 à la Société Générale). Entre 2006 et 2009, les banques françaises ont réduit le nombre d'agences, de 2,9 %, et de 0,1 % en 2017. C'est moins que nos voisins européens (- 21,1 % dans la zone euro). **Mme Barbat-Layani** : « Il n'y a pas aujourd'hui de désertification bancaire ».

<https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/l-emploi-dans-la-banque-baisse-encore-en-attendant-la-vague-numerique-781678.html#xtor=EPR-2-%5Bbanque-industrie-financiere%5D-20180614>

→ L'intelligence artificielle dans la banque : emploi et compétences, décembre 2017 :

http://www.observatoire-metiers-banque.fr/mediaServe/Etude_IA_emploi_competences.pdf?ixh=3741881147685077070

(Sources : www.latribune.fr du 14/06/2018, Delphine Cuny et Gabrielle Thin, www.observatoire-metiers-banque.fr de décembre 2017)

● Rémunération de l'ex patron de Carrefour : Macron dénonce "les dingues de pognon"

Le 16/06/18, **Georges Plassat**, ex-PDG de Carrefour, a renoncé, sous la pression des investisseurs et des actionnaires du groupe, à son indemnité de départ d'un montant de 3,98 millions d'euros brut. **Le communiqué du groupe** : « Georges Plassat a fait savoir au conseil d'administration de la Société Carrefour qu'en raison de l'incompréhension qui entoure les conditions financières de son départ, il avait décidé de renoncer à l'application de la clause de non-concurrence qui lui avait été octroyée et donc au versement de l'indemnité de départ correspondante ». Le président **Macron**, sans doute en écho à sa déclaration sur « le pognon de dingue » dépensé pour les minima sociaux, avait dénoncé « les dingues de pognon ».

[https://www.challenges.fr/politique/remuneration-de-l-ex-patron-de-carrefour-macron-denonce-les-dingues-de-pognon_594895#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20180617](https://www.challenges.fr/politique/remuneration-de-l-ex-patron-de-carrefour-macron-denonce-les-dingues-de-pognon_594895#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20180617)

(Source : www.challenges.fr du 17/06/2018)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Les mutuelles Humanis et Malakoff Médéric vont fusionner

Le 13/06/18, **Humanis** et **Malakoff Médéric** ont annoncé qu'ils allaient fusionner au 01/01/19. Il s'agit, pour eux, « de constituer un acteur majeur de la protection sociale complémentaire (retraite et assurance de personnes). [Les deux groupes,] qui partagent des

valeurs communes paritaires et mutualistes, souhaitent associer leurs atouts respectifs et leurs complémentarités, afin de défendre les intérêts de leurs clients (branches professionnelles, entreprises et particuliers) et de relever les défis industriels, financiers, réglementaires et digitaux liés à la transformation de leur environnement ».

<https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/assurance/les-mutuelles-humanis-et-malakoff-mederic-vont-fusionner-781774.html#xtor=EPR-2-%5Bbanque-industrie-financiere%5D-20180614>

(Source : www.latribune.fr du 14/06/2018, Delphine Cuny)

FISCALITE

● Bercy assigne la centrale d'achat de Leclerc en justice pour 108 millions d'euros

Le 15/06/18, le **ministère de l'Economie et des Finances** a assigné **Galec**, la centrale d'achat du groupe Leclerc, devant le tribunal de commerce de Paris. Motif : Galec aurait imposé des remises que le ministère considère comme « *illégal*es » (notamment une remise additionnelle de 10 % à une vingtaine de fournisseurs). Bercy réclame le paiement de 108 millions d'euros. **Michel-Edouard Leclerc**, PDG du groupe, a considéré cette assignation comme « *politique [et comme un] effet d'annonce [qui] permet aux politiques de mettre en scène leur pouvoir de gendarme contre le méchant distributeur. [...] Taper la distribution sert d'ersatz à la réforme agricole. [...] Les plus avisés observeront que cette assignation révèle que si E.Leclerc vend moins cher, il n'a pas toujours les meilleures conditions d'achat !* » Selon le ministère, la procédure devrait durer un an ou deux.

[https://www.challenges.fr/entreprise/grande-conso/bercy-assigne-la-centrale-d-achat-de-leclerc-en-justice-pour-108-millions-d-euros_594477#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20180615](https://www.challenges.fr/entreprise/grande-conso/bercy-assigne-la-centrale-d-achat-de-leclerc-en-justice-pour-108-millions-d-euros_594477#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20180615)

(Source : www.challenges.fr du 15/06/2018, avec AFP)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Carrefour, premier distributeur européen à s'allier avec Google

Le 11/06/18, **Carrefour** s'est associé avec Google. Le but : vendre ses produits via trois canaux numériques de Google : l'enceinte connectée Google Home, l'assistant Google, présent sur les smartphones, montres ou téléviseurs connectés, et la plate-forme de commerce en ligne Google Shopping. Ce à partir du début 2019.

https://www.lemonde.fr/entreprises/article/2018/06/11/carrefour-s-allie-a-google-pour-contrer-amazon_5313154_1656994.html

(Source : www.lemonde.fr du 12/06/2018, Cécile Prud'homme et Alexandre Piquard)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Seine et Marne. Une « promenade commerciale » près du Val-d'Europe et de Disneyland Paris

C'est un ensemble de 105 000 m² qui va être construit d'ici trois ou quatre ans dans la ZAC des Gassets à Serris. Cet ensemble comprendra des logements touristiques et étudiants, (en prévision de l'arrivée d'une nouvelle université qui accueillera 2 000 étudiants), ainsi que des commerces. Il sera réalisé par le groupe Altarea Cogédim à la demande de Real Estate Development, la branche immobilière d'Euro Disney. Les commerces pressentis : sans doute de grandes marques internationales, des commerces de bouche genre Halles Paul Bocuse.

[http://www.leparisien.fr/seine-et-marne-77/serris-une-promenade-commerciale-en-bord-de-lac-14-06-2018-7772592.php#xtor=EREC-1481423602-\[NL77\]---\\${ id_connect_hash}@1](http://www.leparisien.fr/seine-et-marne-77/serris-une-promenade-commerciale-en-bord-de-lac-14-06-2018-7772592.php#xtor=EREC-1481423602-[NL77]---${ id_connect_hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 14/06/2018, Julie Olagnol)

[Retour au sommaire](#)

● Hauts-de-Seine. Bientôt 1 600 nouvelles chambres d'hôtel à La Défense

D'ici 2026, le quartier de la Défense comptera 1 600 chambres supplémentaires réparties dans divers établissements, notamment un hôtel Ibis à Puteaux (84 chambres). **Euroequipements**, propriétaire du futur Ibis (prévu pour juin 2019) : « *Nous visons une clientèle d'affaires, bien sûr, mais aussi une clientèle loisirs sur les week-ends et les vacances* ». Ibis compte déjà deux hôtels standards à La Défense et à Courbevoie, ainsi qu'un Ibis Styles et un Budget à Courbevoie. Après 2022, des projets devraient aussi voir le jour dans la future tour des Jardins de l'Arche ; ces projets accueilleront 700 chambres. Idem pour les tours Sisters et Hermitage Plaza.

[http://www.leparisien.fr/hauts-de-seine-92/bientot-1600-nouvelles-chambres-d-hotel-a-la-defense-14-06-2018-7772814.php#xtor=EREC-1481423605-\[NL92\]---\\${ id_connect_hash}@1](http://www.leparisien.fr/hauts-de-seine-92/bientot-1600-nouvelles-chambres-d-hotel-a-la-defense-14-06-2018-7772814.php#xtor=EREC-1481423605-[NL92]---${ id_connect_hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 14/06/2018, Florence Hubin)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : Didier Malric
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr